

## Motion

### Sur l'opposition de la section 33 du CoNRS aux « key-labs ».

La section 33 exprime ici son rejet total des « key labs » s'ils venaient à advenir. Décidés sans aucune concertation avec les instances représentatives collégiales du CNRS, ces key labs (environ un quart des laboratoires dont le CNRS est tutelle unique ou secondaire) par la concentration prévue de moyens en personnel et en finances, tendent à atomiser un peu plus les laboratoires de recherche et à empêcher l'émergence de nouveaux champs de recherche par manque de moyens hors « key labs ». La recherche naît de la liberté d'explorer de nouvelles questions qui ne peuvent être programmées à l'avance.

Dans les différentes évaluations qu'elle opère comme dans les jurys d'admissibilité, la section 33 ne retiendra, en aucune manière, l'appartenance à un key lab comme critère d'appréciation.

**Motion adoptée le 28/01/2025**

**17 Votant.e.s : OUI : 17 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**Myriam COTTIAS**  
Présidente de la Section 33

#### **Destinataires :**

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et Commissions interdisciplinaires du Comité national.
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'instituts.